

**ARRÊTÉ DEP-2026-503 PORTANT NOMINATION DU JURY
DU CERTIFICAT DE SPÉCIALISATION DE NIVEAU 3 AIDE À DOMICILE**

La directrice du service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-158 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 10 février 2023 portant création et définition du certificat de spécialisation de niveau 3 aide à domicile ;

Vu l'arrêté rectoral conjoint DEP-2026-1002 nommant les présidents de jurys du certificat de spécialisation de niveau 3 ;

- ARRÊTE -

Article 1 : Le jury d'admission du certificat de spécialisation de niveau 3 aide à domicile pour la session 2026, dans l'académie de Versailles est ainsi constitué :

Présidente :

Madame Catherine MAGNE, professionnelle

Vice-présidente :

Madame Marie-France CASSAGNE, enseignante

Enseignantes :

Madame Maryline VESSIERE
Madame Marie-Claire CONFLANT

Madame Marjorie HABRAN
Madame Françoise VERGER

Professionnelles :

Madame Martine FARROCO
Madame Priscillia FIEVET

Madame Linecy MOGES
Madame Laetitia ERMEL

Article 2 : La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 05 juin 2026.

La directrice du service interacadémique
des examens et concours

Aurore COLLET